

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	21
Date de convocation : le 1 ^{er} mars 2022		
Date d'affichage : le 8 mars 2022		

Séance du sept mars
deux mille vingt deux
à vingt heures trente

DELIBERATION

N° 2022.20

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE

Le 7 mars 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} mars 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames, CHAAR, DELON, EON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY-TAHRAOUI, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RESTA, STEPHAN.
Messieurs CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Monsieur NOEL
Madame RENUCCI ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Monsieur AFFRE ayant donné pouvoir à Madame SCHILLINGER
Monsieur CEREUIL ayant donné pouvoir à Madame RESTA
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON
Monsieur ROMERO ayant donné pouvoir à Madame EON
Monsieur BOUDJEMAÏ
Monsieur ROYER

Secrétaire de séance : Monsieur JACOB

Reprise des subventions d'équipement

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-1 à L 2312-1 et L2313-1 et suivants,

VU la délibération n°2022-17 du 7 mars 2022 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de reprendre les subventions d'équipement reçues.

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

➤ **ARTICLE 01** : Constate les subventions d'équipement suivantes perçues en 2021 :

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2022

Application agréée E-legalite.com

SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION	COMPTE
BONUS ECOLOGIQUE SUR ACHAT DU VEHICULE ELECTRIC PME-2008 FZ-534-VX	5 000,00	1311
REMBOURSEMENT ELECTION URNES 2021	950,00	1311
SPC COMMUNE SUBV CAF LOGICIEL FILOUE	488,00	1311
SUBVENTION / SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE : ACHAT DE VEHICULE ELECTRIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE	8 024,00	1312
SUBVENTION BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE BORNES E REPARATION VELO	2 916,00	1312
PRODUIT DES AMENDES 2019	21 000,00	1332
PRODUIT DES AMENDES 2020	14 000,00	1332
TOTAL SUBVENTION A REPENDRE	60 538,00	

⇒ **ARTICLE 02** : Décide d'effectuer la reprise comptable de ces subventions à partir de l'exercice 2022 par une recette d'ordre au compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat" et par une dépense d'ordre au comptes 13911, 13912 et 13932. La durée d'amortissement de chacune de ces subventions correspond à la durée d'amortissement du bien subventionné conformément au tableau suivant :

SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION	AMORT	DUREE	FIN	AMORTISSEMENT ANNUEL	2022
BONUS ECOLOGIQUE SUR ACHAT DU VEHICULE ELECTRIC PME-2008 FZ-534-VX	5 000,00	13911	5	2026	1 000,00	1 000,00
REMBOURSEMENT ELECTION URNES 2021	950,00	13911	5	2026	190,00	190,00
SPC COMMUNE SUBV CAF LOGICIEL FILOUE	488,00	13911	2	2023	244,00	244,00
SUBVENTION / SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE : ACHAT DE VEHICULE ELECTRIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE	8 024,00	13912	5	2026	1 604,80	1 604,80
SUBVENTION BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE BORNES E REPARATION VELO	2 916,00	13912	20	2041	145,80	145,80
PRODUIT DES AMENDES 2019	21 000,00	13932	20	2041	1 050,00	1 050,00
PRODUIT DES AMENDES 2020	14 000,00	13932	20	2041	700,00	700,00
TOTAL SUBVENTION A REPENDRE	60 538,00					4 934,60

⇒ **ARTICLE 03** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ☞ Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- ☞ Madame le trésorier de Chelles
- ☞ Remis aux archives communales.



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2022

Application agréée E-legalite.com